

Comité de suivi du projet de minicentrale hydroélectrique de Val-Jalbert

Compte-rendu de la réunion du jeudi 25 septembre 2014 tenue au restaurant Le Coq Rôti de Roberval à 16 h.

Étaient présents :

- Mmes **Aline Gagnon**, Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO)
Nicole Huybens, Laboratoire de recherche sur la non acceptabilité sociale (LARENAS) de
l'Université du Québec à Chicoutimi
Monique Laberge, Conseil régional de l'environnement et du développement durable
(CREDD)
- MM. **Patrick Déry**, Groupe de recherches écologiques de La Baie (GREB)
Michel Doré, représentant des citoyens
Marc Morin, personne-ressource, Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan (EHO)
Alexandre Gauthier, secrétaire, Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan (EHO)

Était absente :

Mme Isabelle Genest, représentante du secteur patrimoine, culture et autochtone

La réunion est animée par Mme Aline Gagnon

Résumé des discussions

1.0 MOT DE BIENVENUE

Mme Aline Gagnon débute la réunion par un tour de table afin de recueillir les impressions des membres du comité de suivi qui ont participé à la visite de chantier précédant la réunion.

M. Michel Doré souligne qu'il a été impressionné de l'évolution des travaux surtout que lors de la visite précédente, les travaux dans le tunnel étaient en cours. Il s'est dit agréablement surpris de la façon dont on a réalisé l'intégration, surtout la mise en valeur de la chute. Surpris de constater le peu de dérangement qu'ont entraînés les travaux, comme si le parc était revenu à la normale.

Mme Monique Laberge souligne que le défi d'intégrer le projet à la nature semble avoir été réussi quoiqu'il faut tout de même attendre de voir si des plaintes ont été enregistrées. Elle note la beauté de l'architecture de la minicentrale.

Mme Nicole Huybens est d'avis que le projet a été pensé de façon intelligente, ce qui a permis d'intégrer des installations modernes à un site ancien. Elle a été en mesure de le constater à chacune des étapes. L'aspect esthétique du bâtiment est impressionnant et souhaite, du même souffle, que les visiteurs puissent avoir droit à une belle interprétation du projet.

Mme Aline Gagnon rappelle qu'elle en était à sa seconde visite et que les doutes qu'elle entretenait au niveau de l'intégration ont été dissipés. Cette visite l'a enchantée et indique que le projet a été conçu en respect de la nature. Le voir sur papier est une chose, être en mesure de le vérifier sur le terrain en est une autre. Elle termine en mentionnant qu'elle n'avait pas été au parfum de plaintes quant aux travaux, ce qui peut être considéré comme un élément très positif.

*** M. Patrick Déry se joint à la réunion. Il est 16h10.

Une fois le tour de table complété, Mme Gagnon souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

2.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Mme. Aline Gagnon procède à la lecture de l'avis de convocation.

3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Aline Gagnon procède à la lecture de l'ordre du jour proposé.

4.0 LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19 MARS 2014

Les membres présents confirment avoir bien reçu le compte-rendu de la réunion du 21 mai 2014 et en ont pris connaissance. Par conséquent, son adoption est proposée par M. Patrick Déry.

Mesure de suivi

- **Rendre public le compte-rendu de la réunion du 21 mai 2014 sur la page dédiée au comité sur le site energievertelsj.ca.**

5.0 SUIVIS DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU

Mme Aline Gagnon demande à M. Gauthier de procéder à la lecture des suivis découlant de la dernière assemblée du comité.

M. Alexandre Gauthier avise les membres qu'il y a encore du travail à effectuer afin de présenter un document qui regroupe l'ensemble des mesures de suivi. Par conséquent, le document ne sera présenté qu'à la prochaine rencontre.

Quant au document visant à faciliter le traitement des requêtes adressées au comité, il précise qu'il a été produit conformément à la volonté des membres et que celui-ci sera présenté au point 8.0.

Mesure de suivi

- **Production d'un document regroupant les mesures de suivi et présenter l'information de façon à faciliter la tâche et le rôle des membres du comité de suivi.**

6.0 DOCUMENTATION

À titre de point d'information, M. Marc Morin informe le comité qu'il y a toujours une cause pendante devant le Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

qui influence le calendrier prévu pour le branchement du poste de départ au réseau d'Hydro-Québec (H-Q).

Ce retard est dû à un avis défavorable qui a été émis par la CPTAQ à la demande initiale d'H-Q, ce qui a obligé la société d'état à demander une révision. Il s'agit d'une décision assez incompréhensible de la CPTAQ d'autant plus qu'elle a émis un avis favorable à la demande présentée par ÉHO et qu'elle est liée, en quelque sorte, à celle d'H-Q.

En réponse à une question de M. Patrick Déry, M. Morin affirme que cet avis défavorable empêche H-Q de réaliser les travaux de raccordement pour le moment, mais qu'une procédure de révision de la décision, présentée au début du mois de septembre par H-Q, pourrait permettre un dénouement positif. Dans cette demande, H-Q se montre plutôt incisif envers la CPTAQ et la décision de première instance. Comme cette procédure est sous la responsabilité d'H-Q, ÉHO ne peut que s'assurer de compléter sa partie des travaux dans le but d'être fin prête à entamer le processus de branchement lorsque la CPTAQ émettra un avis favorable.

M. Morin rappelle que les procédures d'H-Q empêchent tout raccordement au-delà du 15 décembre, ce qui correspond avec le début de la période de pointe de la demande sur son réseau. La fenêtre pour que la CPTAQ puisse rendre une décision favorable et que les travaux de raccordement d'une durée de quelques semaines soient exécutés avant le 15 décembre est donc passablement réduite.

Toujours selon lui, si cette fenêtre temporelle n'est pas respectée, il existe peu d'espoir qu'H-Q puisse traiter les installations de Val-Jalbert comme un cas particulier, ce qui équivaldrait à retarder le branchement à la fin de la période de pointe, en mars.

Comme 60 % des revenus des ventes d'électricité du projet de Val-Jalbert sont puisés au cours de cette période, un retard dans le branchement aurait d'importantes répercussions financières pour les partenaires. En réponse à un questionnement de Mme Aline Gagnon, M. Morin confirme que la demande de révision est le seul recours possible auprès de la CPTAQ qui est un tribunal administratif indépendant du gouvernement.

Par ailleurs, M. Alexandre Gauthier informe les membres qu'EHO a reçu d'autres certificats d'autorisation en ce qui a trait aux travaux liés au projet de compensation du poisson. Ces documents ont été joints aux documents qui leur ont été remis en début de réunion et le contenu fera l'objet de plus amples explications au point 9.1

7.0 AVIS ET RECOMMANDATIONS

Aucune proposition d'avis ou de recommandation n'est formulée.

8.0 PRÉOCCUPATIONS DE CITOYENS

M. Alexandre Gauthier informe qu'aucune communication n'a été adressée au comité de suivi depuis la dernière assemblée.

Il présente aux membres le tableau visant à faciliter le traitement des requêtes soumises au comité. Il regroupe les requêtes déjà adressées depuis le début des travaux du comité. Un tableau mis à jour sera ainsi déposé à chacune des réunions.

Mesure de suivi

- **Déposer un tableau mis à jour des requêtes soumises au comité à la prochaine réunion**

9.0 MISE À JOUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

9.1 Travaux projet de compensation du poisson

M. Marc Morin revient sur les certificats d'autorisation qui ont été reçus concernant le programme de compensation du poisson. Il rappelle que l'ensemble des travaux ont déjà été exécutés au printemps dernier, ce qui fait d'EHO un des rares promoteurs à avoir complété son programme de compensation du poisson avant même la fin des travaux de la minicentrale. Des suivis sont prévus au cours d'une période de cinq ans et ces mesures feront partie du tableau regroupant l'ensemble des mesures de suivi qui sera déposé lors de la prochaine réunion.

Mme Aline Gagnon prend la parole afin d'informer les membres qu'elle avait été invitée par EHO à se déplacer sur le site choisi au ruisseau aux Rats-Musqués afin de prendre

connaissance des travaux effectués. N'ayant pu se déplacer, elle a tout de même pris soin de vérifier avec une personne ayant eu accès au site et confirme que les travaux ont été réalisés avec soin.

9.2 Avancement des travaux/échancier

M. Marc Morin fait le point sur les derniers travaux en cours à la minicentrale. La peinture du plancher sera appliquée au cours de la semaine du 6 octobre. Des essais sur les équipements de contrôle et de haute tension pourront être effectués avant la mise en eau. Au niveau de l'aménagement paysager, il y aura plantation d'arbres au haut du talus. M. Patrick Déry s'informe si les travaux de revégétalisation seront complétés avant l'hiver. M. Morin indique que ces travaux étaient effectivement prévus en deux parties, soit avant la saison hivernale dans les environs de la centrale et après, dans le secteur du tunnel.

M. Morin indique que la phase de bétonnage de la prise d'eau est sur le point d'être complétée et que l'on s'attaquera aux ouvrages de contrôle d'ici la fin novembre. Dans ce secteur, les travaux se déroulent sans contrainte calendaires compte tenu qu'il est impossible de procéder au raccordement.

La ligne temporaire servant à alimenter en électricité le chantier sera démantelée d'ici la fin novembre tant et si bien qu'il faudra raccorder la centrale de façon temporaire le temps que la phase de raccordement soit complétée. À la fin du mois de septembre, les employés du turbinier auront complété leur travail mais ils devront revenir une fois le raccordement complété afin de procéder à des essais. Une période d'essais d'un mois est nécessaire avant de débiter la production commerciale.

9.3 Retour sur la visite de chantier

Le tour de table ayant été effectué en début de rencontre, Mme Aline Gagnon propose de passer immédiatement au point suivant.

10.0 DÉMISSION DE M. TOMMY TREMBLAY

Mme Aline Gagnon informe les membres qu'en raison du départ de M. Tommy Tremblay de son poste de coordonnateur de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean afin d'occuper le poste de directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement

durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD), ce dernier a remis sa démission à titre de membre du comité de suivi.

Mme Gagnon mentionne que compte tenu du fait qu'aucune réunion n'est prévue avant la période des Fêtes, elle attendra après cette période afin de lui trouver un remplaçant. Elle propose donc de laisser le siège vacant d'ici là. Les membres sont d'accord avec cette proposition.

11.0 SOIRÉE D'INFORMATION

M. Alexandre Gauthier informe les membres que la relance du projet de minicentrale de la 11^e chute et les difficultés rencontrées pour réaliser la phase de raccordement à temps ont contribué à mobiliser les maigres ressources humaines de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean et d'EHO, ce qui a nécessité un repositionnement au niveau de la stratégie de communication afin de s'assurer que le public obtienne de façon régulière l'information la plus pointue qui soit sur les travaux en cours.

Malgré ce repositionnement, l'obligation du comité de rendre compte de ses activités à la population demeure et les membres doivent convenir de la meilleure façon de respecter cet engagement.

M. Michel Doré rappelle qu'il est important qu'une activité de communication soit mise sur pied afin de s'assurer de répondre aux questionnements que pourraient avoir les citoyens sur les activités du comité. M. Alexandre Gauthier informe les membres que toute opération de communication devra tenir compte de la mobilisation importante des ressources de la Société et, par le fait même, d'EHO, à préparer et à participer à la phase d'information et de consultation du public par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet de la 11^e chute.

M. Marc Morin rappelle aussi l'importance de bénéficier des informations concernant la phase de raccordement du projet de Val-Jalbert avant d'envisager toute communication. Mme Aline Gagnon demande ensuite aux membres si la production d'un compte-rendu sur les activités tenues par le comité à ce jour est envisageable. Une fois entériné par les membres, ce document pourrait ensuite être rendu disponible au public sur la page web

du comité et faire l'objet d'un communiqué de presse. Un tour de table est réalisé et les membres sont, de façon générale, en accord avec cette proposition.

Mme Gagnon demande à M. Alexandre Gauthier d'offrir le support nécessaire à la rédaction du compte-rendu. Le comité indiquera les orientations souhaitées au document et ce dernier offrira un support rédactionnel et au niveau des communications.

Il est décidé que le document sera rendu disponible sur la page web du comité. Une stratégie complémentaire de communication sera également envisagée pour s'assurer une plus large diffusion.

Mesure de suivi

- **Production d'un premier compte-rendu sur les activités du comité de suivi au cours de la dernière année.**

12.0 DIVERS

11.1 Information sur le projet de la 11^e chute

M. Marc Morin fait le bilan des différentes étapes depuis le dépôt de l'étude d'impact du projet de minicentrale de la 11^e chute jusqu'à la réception de l'avis de recevabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en août dernier.

Il informe les membres qu'une période d'information du public d'une période de 45 jours sera amorcée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, telle que prévue par la loi. C'est au cours de cette période que les organismes et citoyens peuvent demander la tenue d'une audience publique. M. Morin croit qu'au plus tôt, une audience publique pourrait être tenue à la mi-décembre mais que la mi-janvier se veut une période plus réaliste pour cette étape. S'ensuivra une période d'un peu plus de trois mois pour l'analyse et la rédaction d'un rapport. Si l'obtention des autorisations et certificats se déroule normalement, il est possible d'envisager le début de la phase de construction l'automne suivant pour une mise en service à l'été 2017. M. Morin répond ensuite à quelques questions.

Mme Aline Gagnon confie aux membres du comité que des représentations ont déjà été effectuées afin de doter le projet de la 11^e chute d'un comité de suivi et qu'il soit mis sur pied à une étape plus hâtive. Mme. Monique Laberge est d'accord et croit que cela éviterait un scénario semblable à Val-Jalbert. Elle est aussi d'avis qu'un tel comité devrait être mis sur pied en amont de l'ensemble des futurs projets de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean. Mme Nicole Huybens n'est pas convaincue et se questionne à savoir si cela ne viendrait pas entraver le processus de préconsultation que le promoteur a déjà mis de l'avant en amont de ses deux projets.

13.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Compte tenu des impacts sur l'agenda du promoteur causés par la phase de raccordement à Val-Jalbert et le processus de consultation publique du projet de la 11^e chute mentionnés précédemment, il est convenu que la prochaine réunion du comité de suivi se déroulera au plus tôt vers la fin février ou le début mars. La date sera communiquée ultérieurement aux membres.

Mesure de suivi

- **Communiquer aux membres dans les meilleurs délais la date de la prochaine rencontre du comité de suivi qui devrait se dérouler au plus tôt vers la fin février ou le début mars.**

ANNEXE 1

RÉSUMÉ DES MESURES DE SUIVI

- **Rendre public le compte-rendu de la réunion du 21 mai 2014 sur la page dédiée au comité sur le site energievertelsj.ca.**
- **Production d'un document regroupant les mesures de suivi et présenter l'information de façon à faciliter la tâche et le rôle des membres du comité de suivi.**
- **Déposer un tableau mis à jour des requêtes soumises au comité à la prochaine réunion**
- **Confirmer par courriel aux membres du comité de suivi la date, l'heure et le lieu de la prochaine réunion 15 jours avant celle-ci.**

ANNEXE 2

**Comité de suivi du projet de minicentrale
hydroélectrique de Val-Jalbert**

*Réunion du 25 septembre 2014 à 16 h
Restaurant Le Coq Rôti de Roberval
341, boulevard Marcotte*

Ordre du jour proposé

- 1.0 MOT DE BIENVENUE
- 2.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4.0 LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19 MARS 2014
- 5.0 SUIVIS DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU
- 6.0 DOCUMENTATION
- 7.0 AVIS ET RECOMMANDATIONS
- 8.0 PRÉOCCUPATIONS DE CITOYENS
- 9.0 TRAVAUX DE CONSTRUCTION
 - 9.1 Travaux projet de compensation du poisson
 - 9.2 Avancement des travaux/échancier
 - 9.3 Retour sur la visite de chantier
- 10.0 DÉMISSION DE M. TOMMY TREMBLAY
- 11.0 SOIRÉE D'INFORMATION
- 12.0 DIVERS



Information sur le projet de la 11^e chute

13.0 DATE DES PROCHAINES RENCONTRES

***** Prenez note que cette réunion sera précédée d'une visite du chantier à compter de 14 h, à la roulotte d'Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan (EHO)**